

VADE MECUM DU DOCTORAT

Dispositions spécifiques du Collège de doctorat

Modalités pratiques

La défense privée

- Les documents associés au doctorat doivent parvenir au secrétariat du Collège de doctorat **au plus tard le jeudi précédant** la date du Collège de Doctorat.
- La défense privée peut être organisée le mois suivant la réception de la version provisoire¹ de la dissertation par les membres du jury. Après consultation de tous les membres du jury y compris le Président du jury, le doctorant doit communiquer la date choisie, l'heure et le lieu de la défense au secrétariat des étudiants. Un mois avant la défense privée, l'exemplaire de la dissertation sous format PDF doit être envoyé au secrétariat du Collège de doctorat de la Faculté de Médecine vétérinaire qui l'enverra avec la convocation et le formulaire d'évaluation dans les plus brefs délais à chaque membre du jury. Le doctorant est tenu de proposer d'envoyer une version papier aux membres du jury qui le souhaitent.
- Si la défense privée se fait en distanciel ou de manière hybride, il est demandé au promoteur de créer le lien Teams et d'envoyer le lien Teams créé au secrétariat du Collège de doctorat.

La défense publique

- Après notification de la décision du Conseil de Faculté d'autoriser la défense publique, le doctorant procède à l'impression de la version définitive de sa dissertation **au format A4** ; la page de couverture et la page comprenant l'ISBN étant rédigées selon le modèle disponible sur le site internet de la Faculté de Médecine vétérinaire.
L'ISBN et le numéro de dépôt légal doivent être demandés auprès de Madame Sandrina VANDENPUT (S.Vandenput@uliege.be) au plus tard une semaine avant l'impression de la thèse (en fournissant le titre définitif).

Conditions pour l'obtention de l'ISBN et du numéro de dépôt légal

- Le doctorant a déjà défendu et réussi sa défense privée
 - Le jury a octroyé l'imprimatur, à savoir l'autorisation d'imprimer (considérant par-là que la version finale ne doit plus subir de modifications et que celles apportées ont toutes reçu approbation)
- Après consultation de tous les membres du jury y compris du Président de jury, le doctorant doit communiquer la date et l'heure choisies pour la défense publique au secrétariat du Collège de doctorat qui se charge de réserver la salle. Minimum un mois avant la défense publique, un exemplaire définitif par membre du jury et comité de thèse + 3 exemplaires pour la bibliothèque sont à déposer au secrétariat du Collège de doctorat. Dès réception des exemplaires par le secrétariat, ce dernier, au nom du doyen en adresse un exemplaire accompagné de la convocation à la défense publique à chaque membre du jury, et ce dans les plus brefs délais.

¹ Par version provisoire de la dissertation, le Collège entend une version brute au format A4 pour laquelle aucun frais particulier ne doit avoir été engagé pour la couverture ou la reliure.

- Si la présentation publique de la thèse se fait en distanciel ou de manière hybride, il est demandé au promoteur de créer le lien Teams et d'envoyer le lien Teams créé au secrétariat du Collège de doctorat.

Après la défense publique

Le docteur doit déposer, dans les plus brefs délais, la version électronique de sa thèse sur le répertoire institutionnel de l'Université de Liège ORBi (<https://orbi.uliege.be/>). Ce dépôt est obligatoire.